

N° DOSSIER :
COMMUNE :

Date d'arrivée :

**DEMANDE D'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2026**
Tout dossier non complet ne sera pas instruit

Identification du demandeur *(personne représentante et redevable)*

Nom : Prénom :
Adresse principale :
CP : Commune :
Tél./portable : mail (@) :

Terrain

Adresse :
CP : Commune :
N° parcelle : Section :

Définition du projet

Nature du projet : construction neuve réhabilitation

Installateur du dispositif d'assainissement non collectif

Nom / Raison sociale :
Adresse principale :
CP : Commune :
Tél./portable : mail (@) :

Caractéristiques de l'habitation

Maison d'habitation individuelle

➔ Nombre de logement(s) : ➔ Nombre d'habitants :

➔ Nombre de pièces principales* : dont nombre de chambres :

➔ Nombre de WC : ➔ Nombre de salle de bains :

➔ Nombre de buanderie : ➔ Nombre de cuisines :

Autres (restaurant, camping ...)

Type d'activité :

Nombre de pièces principales : Capacité d'accueil :

Caractéristiques du terrain et de son environnement

Caractéristiques du terrain :

Superficie totale du terrain :

Etude de sol : oui (fournir dossier) non

Nature de cette surface disponible (pelouse, friche, culture, arbres ...) :

Pente du terrain zone assainissement : plat < 5% 5 à 10% > 10%

Nature du sol à 0,50 m de profondeur : terre végétale sable argile roche

En cas d'étude de sol uniquement :

Nature du sol à 1 m de profondeur : terre végétale sable argile roche

Présence d'un captage d'eau (puits ou forage) : oui non

- Est-il destiné à la consommation humaine : oui non

- Distance par rapport au traitement : < 35m > 35m

Destination des eaux pluviales : sur la parcelle infiltration souterraine autres

Position des eaux pluviales : Amont ANC Aval ANC

Définition de la filière

Filières réglementaires selon arrêté :

- Bac à graisse :**
 - 200 litres (eaux de cuisine)
 - 500 litres (eaux de cuisine brute, eaux de buanderie brute, eaux de salle de bain brute)
- Fosse septique** (existante et conservée dans le cadre d'une réhabilitation)
 - Conservée → obligation d'installer un bac à graisse de 500 litres
 - Type d'eaux collectées : Eaux vannes
 - Volume :
 - Remplacer par une fosse toutes eaux
- Fosse toutes eaux :**
 - Type d'eaux collectées :
 - Eaux de salle de bain brutes Eaux de cuisine brutes Eaux de buanderie brutes
 - Eaux vannes Eaux de cuisine prétraitées
 - Eaux de buanderie prétraitées Eaux de salle de bain prétraitées
 - Volume :

Compléments :

- Pré filtre : incorporé à la fosse indépendant
- Ventilation primaire : diamètre :
- Ventilation haute secondaire en sortie de fosse : diamètre :
- Poste de relevage Toilettes sèches

Le dispositif de traitement des eaux usées :

- **Traitement Eaux vannes / Eaux ménagères :** séparé commun

- **Dispositif assurant l'épuration et l'évacuation par le sol**

Tranchées d'épandage à faible profondeur :

Nombre : Longueur unitaire : m Longueur totale : m

Lit d'épandage à faible profondeur :

Largeur : m Longueur : m nombre de drain :

Filtre à sable vertical drainé non drainé

Largeur : m Longueur : m Surface : m²

Tertre d'infiltration :

Largeur : m Longueur : m Surface au sommet : m²

Filières de traitement agréées :

Type de filière envisagée :

Filtre compact Microstation à cultures libres Microstation à cultures fixées Phytoépuration

Marque :

Modèle :

Dimensionnement : EH

N° national d'agrément :

Attention, dans le cas des résidences secondaires les microstations sont interdites

Mode d'évacuation :

Evacuation par le sol via tranchées d'infiltration - Précisez dimensionnement :

Rejet vers le milieu hydraulique superficiel - rejet au fossé (joindre l'accord de déversement si nécessaire)

Précisez l'exutoire :

Rejet par puits d'infiltration (dispositif autorisé uniquement sur la base d'une étude hydrogéologique).

Déclaration d'intention de commencement des travaux

Je soussigné(e),

Nom et Prénom :

Adresse complète :

CP : Commune :

Numéro de téléphone :

Adresse du lieu des travaux :

CP : Commune :

Certifie que les travaux d'implantation du système sur ma propriété sont prévus à partir du :

.....

Le contrôle sera effectué à tranchées ouvertes. Il permettra d'apprécier la conformité de la réalisation vis-à-vis du projet validé lors du contrôle de conception, ainsi que la qualité des travaux effectués. Par conséquent, le traitement (épandage, filtre à sable ...) ne devra pas être recouvert et tous les tampons de visite (fosse, bac à graisse, regards) devront être affleurant au sol. La plaque d'identification des différents ouvrages devra être apparente.

Dans les conditions ci-dessus et en accord avec l'entrepreneur, le contrôle de l'installation peut donc être effectué le :

Fait à....., le.....

Signature

ENGAGEMENT DU PETITIONNAIRE

Le pétitionnaire s'engage :

- à réaliser l'installation uniquement après réception de l'avis favorable,
- à adresser la déclaration d'intention de travaux au service cité en première page,
- à recouvrir l'installation qu'après avis sur sa conformité,
- à respecter les règles techniques de réalisation du système proposé,
- à assurer le bon état de fonctionnement de son installation.

Fait à Le

Signature :

.....

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

OBLIGATOIRE	Le plan de situation (carte IGN, carte Michelin, ...)
	Le plan de masse : 1/50 à 1/500 <ul style="list-style-type: none"> ○ distances du traitement par rapport à la limite de parcelle, la végétation et l'habitation, ○ pente du terrain ainsi que son orientation, ○ position de la voirie, des réseaux, ○ position des puits, cours d'eau, mare ou fossé, ○ position des éléments constituant le système d'assainissement, ○ position des tests simplifiés ou de la zone d'étude de sol.
	La fiche du test de perméabilité renseignée (annexe) + photos
	Déclaration d'intention de commencement de travaux (page 5)
FACULTATIVE	Acte notarié autorisant la servitude
	Demande d'autorisation de rejet après traitement signée
	Demande de permission de voirie signée

Note d'information

Redevance

Les contrôles réalisés par le SPANC constituent des prestations qui permettent aux usagers d'être en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires applicables en matière d'assainissement non collectif. Ces contrôles donnent lieu au paiement de redevances participant au financement des charges du service.

TYPE DE PRESTATION	TARIFS 2026 HT	TARIFS 2026 TTC
Contrôle des installations neuves ou à réhabiliter :		
- redevance de contrôle de conception	116 €	127.60 €
- redevance de contrôle d'exécution des travaux	116 €	127.60 €
- redevance de contre-visite (vérification de l'exécution des modifications prescrites par le SPANC à la suite d'un contrôle d'exécution des travaux ayant reçu un avis non conforme)	62€	68.20 €
- redevance SPANC de contrôle d'exécution des travaux en cas d'absence de validation de validation du dossier de conception préalable.	346 €	380.60€

Ces redevances seront exigibles après l'exécution de chacune des prestations par l'intermédiaire d'une facture envoyée par la Trésorerie principale de Tulle.

Ces tarifs sont réévalués au 1^{er} janvier de chaque année en fonction de l'indice des prix à la consommation.

Information sur la réglementation applicable en matière d'assainissement non collectif

Textes réglementaires :

- Arrêtés interministériels du 07 septembre 2009 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012 relatif aux prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5, et du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif
- Arrêté du 7 septembre 2009 modifié par l'arrêté du 3 décembre 2010 définissant les modalités d'agrément des personnes réalisant les vidanges et prenant en charge le transport et l'élimination des matières extraites des installations d'assainissement non collectif
- Arrêté du 22 juin 2007 relative aux prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique supérieure à 1,2 kg/j de DBO5.
- Décret du 28 février 2012 relatif aux corrections à apporter à la réforme des autorisations d'urbanisme

Lien du site internet interministériel qui renseigne notamment sur les filières autorisées par la réglementation et qui permet de télécharger le guide d'accompagnement des usagers dans le choix de la filière : <http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/>